

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*

LE SERVICE ÉTRANGER DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 205

L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de référer à la note n° 57, en date du 9 mars, 1959, proposant certains arrangements relativement au péage sur la Voie maritime du St-Laurent.

Les dispositions et conditions contenues dans cette note et le mémoire d'entente y annexé ainsi que le tarif des péages qui s'y trouve sont acceptables au gouvernement des États-Unis qui est d'accord avec la proposition contenue dans la note du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'effet que cette note et cette réponse constituent l'entente entre les gouvernements du Canada et des États-Unis et aura force et effet à compter du premier avril, 1959.

R. B. W.

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa, 9 mars, 1959.